



**SAGE ESTUAIRE DE LA LOIRE**

L'eau a besoin de notre sagesse

DOSSIER DE PRESSE

**SYLOA**

syndicat Loire aval

CONTACT PRESSE

Rose-Marie Jimenez

SYLOA

Tél.: 09 72 54 19 34

[rjimenez@syndicatloireaval.fr](mailto:rjimenez@syndicatloireaval.fr)

juin 2018

# Sommaire

<b>Le contexte</b>	<b>3</b>
Organisation de la gestion de l'eau en France	3
Le SAGE Estuaire de la Loire	4
La Commission locale de l'eau (CLE)	5
Le bureau de la CLE	5
Une équipe	6
<b>Le Syndicat Loire aval (Syloa)</b>	<b>7</b>
Missions et membres	7
Gouvernance	8
Financement	10
<b>A venir</b>	<b>11</b>
La révision du SAGE	11

## Le contexte

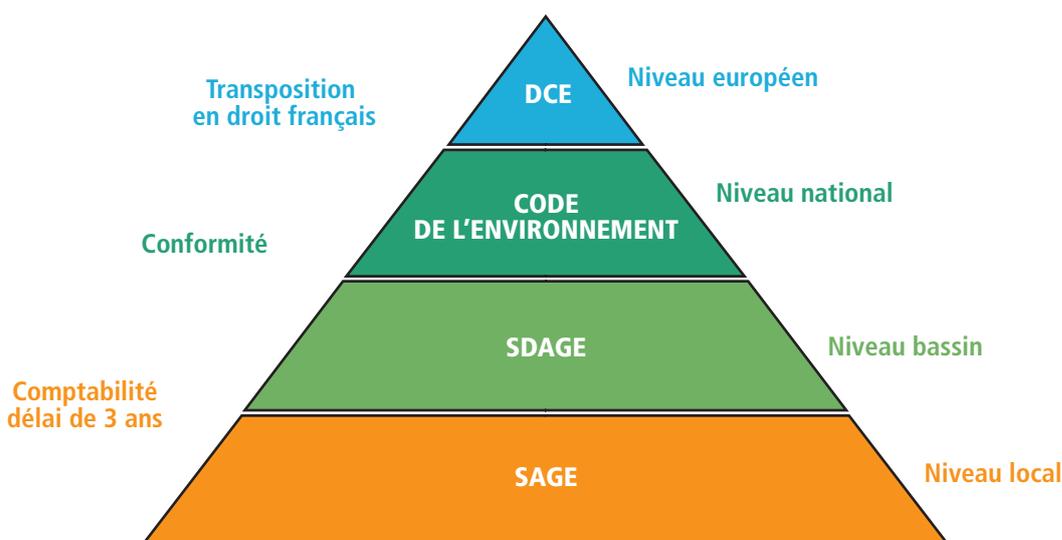
### Organisation de la gestion de l'eau en France

La loi sur l'eau de 1992 a défini de nouveaux outils de gestion et de planification de la ressource en eau et des milieux aquatiques : le Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) et le Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE).

Le SDAGE est défini à l'échelle d'un grand bassin hydrographique.

Le SAGE décline l'approche du SDAGE à l'échelle du bassin versant en tenant compte des problématiques locales. Il répond à la fois à des objectifs d'accompagnement du développement économique, démographique, et de respect de l'environnement.

Tous deux s'inscrivent dans le dispositif de gestion de l'eau instauré à l'échelon européen par la directive-cadre sur l'eau (DCE). En 2006, cette dernière a été transposée en droit français par la loi sur l'eau et les milieux aquatiques (LEMA) qui a renforcé la portée juridique du SAGE. Depuis lors, les documents d'urbanisme – Scot et PLU – doivent être compatibles avec les dispositions du SAGE, et ce dernier est directement opposable aux tiers, publics ou privés.



## Le SAGE Estuaire de la Loire

L'élaboration du SAGE Estuaire de la Loire a débuté en 2003. Il a été officiellement approuvé par arrêté interpréfectoral le 9 septembre 2009. Il est donc en application depuis cette date.

Le SAGE Estuaire de la Loire couvre un territoire de 3 855 km<sup>2</sup> qui va d'Anetz à l'Atlantique et englobe huit affluents et trois cours d'eau côtiers. Il concerne 162 communes situées sur trois départements – Loire-Atlantique, Maine-et-Loire, Morbihan – pour une population totale de 971 000 habitants (chiffre 2010).

Ce territoire présente comme principale particularité d'être à la fois très urbanisé, très industrialisé, touristiquement attractif et avec des enjeux environnementaux majeurs. Il comprend notamment 17,2 % de zones humides parmi lesquelles deux espaces inscrits à la convention internationale de Ramsar : la Brière et les marais salants de Guérande.



Philippe Marchand



Philippe Marchand



Philippe Marchand



Philippe Marchand

## Les marais estuariens : une spécificité



© P. Marchand

Trois cents agriculteurs exploitent les marais estuariens situés sur le territoire du SAGE Estuaire de la Loire. Ils sont les garants d'une activité agropastorale séculaire (élevage bovin et production de foin) contribuant au maintien du caractère prairial des marais et à la préservation de la biodiversité.

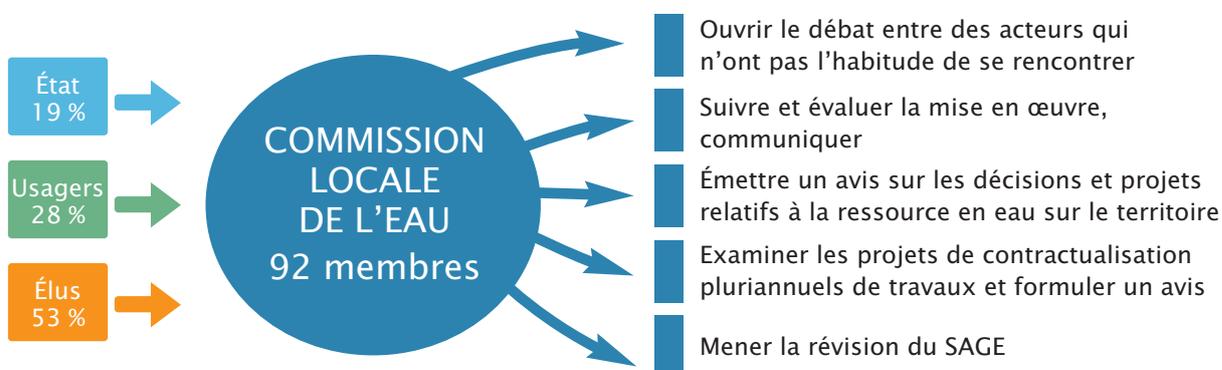
Ces zones humides sont reconnues et protégées pour leur valeur

environnementale. On y comptabilise 15 % des espèces végétales présentes au niveau national et près de la moitié des espèces d'oiseaux recensées en France.

Une bonne gestion de l'eau conditionne le maintien de l'activité agricole des marais et la conservation d'espèces remarquables.

## La Commission locale de l'eau

Comme tous les SAGE, le SAGE Estuaire de la Loire est piloté par la Commission locale de l'eau (CLE). Véritable parlement de l'eau à l'échelon local, la CLE rassemble des élus, des représentants des usagers – agriculteurs, industriels, pêcheurs, défenseurs de l'environnement, associations de consommateurs... – et des représentants des administrations. La CLE du SAGE Estuaire de la Loire comprend 92 membres, dont 49 élus, 26 représentants des usagers et 17 représentants des administrations. Elle est présidée par Christian Couturier, vice-président de Nantes Métropole en charge du cycle de l'eau, de la trame verte et bleue, de la Loire et des cours d'eau, et maire des Sorinières.



## Le bureau de la CLE

La CLE s'appuie sur un bureau composé de 16 personnes: 8 élus, 4 représentants des usagers et 4 représentants des administrations. C'est le bureau qui émet les avis et prend les décisions dont il rend compte à la CLE.

## Une équipe

Au quotidien, le SAGE fonctionne grâce à une équipe qui accompagne les collectivités. Elle est composée de :

- Cécile Fourmarier, animatrice et directrice du Syndicat Loire aval  
[cfourmarier@syndicatloireaval.fr](mailto:cfourmarier@syndicatloireaval.fr)
- Mélina Aïnaoui, chargée de mission SAGE  
[mainaoui@syndicatloireaval.fr](mailto:mainaoui@syndicatloireaval.fr)
- Arnaud Mével, animateur de la cellule d'Animation et de suivi des travaux en rivière (ASTER).  
[amevel@syndicatloireaval.fr](mailto:amevel@syndicatloireaval.fr)
- Stéphane Renou, chargé d'évaluation  
[srenou@syndicatloireaval.fr](mailto:srenou@syndicatloireaval.fr)
- Rose-Marie Jimenez, responsable Communication  
[rjimenez@syndicatloireaval.fr](mailto:rjimenez@syndicatloireaval.fr)
- Virginie Ricordel, assistante administrative  
[vricordel@syndicatloireaval.fr](mailto:vricordel@syndicatloireaval.fr)



- Communauté de communes Anjou Bleu communauté.
- Communauté de communes du Pays d'Ancenis.
- Communauté de communes du Pays de Pontchâteau Saint-Gildas-des-bois.
- Communauté de communes du Sud Estuaire.
- Nantes Métropole.
- Communauté d'agglomération Mauges Communauté.
- Communauté de communes Sud Retz Atlantique.
- Communauté d'agglomération Pornic Agglo Pays de Retz.
- Communauté de communes Sèvre et Loire.
- Communauté de communes Estuaire et Sillon.
- Communauté d'agglomération Clisson, Sèvre et Maine Agglo.
- Communauté de communes des Vallées du Haut Anjou.

### Les missions

Le Syloa a pour objet de « concourir pour ses membres à la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau et des milieux aquatiques à l'échelle du bassin versant de l'estuaire de la Loire, dans le strict respect des droits et obligations des riverains et de leurs associations ».

À ce titre :

- il assure pour ses membres une mission générale de portage, de suivi et de coordination de la mise en œuvre du SAGE Estuaire de la Loire ;
- il assure le secrétariat technique et financier de la Commission locale de l'eau ;
- il peut réaliser pour ses membres et à leur demande toutes études, travaux, actions, ouvrages ou installations présentant un caractère d'utilité pour tout ou partie d'entre eux.

### Gouvernance

Le nombre de délégués et le nombre de voix par délégué de chaque membre ont été modulés en fonction de la contribution apportée au budget. Le comité syndical du Syloa compte donc 22 titulaires pour un total de 38 voix pour 19 membres.

Le comité syndical élit un bureau chargé de la gestion et de l'administration du syndicat. Il est composé de 12 membres comprenant un président, deux vice-présidents et 9 membres assesseurs en veillant à assurer la représentativité de chaque sous-bassin versant.

A noter que, du fait du fonctionnement de la précédente structure porteuse, seuls quatre EPCI étaient jusqu'alors engagés dans l'administration et le financement du SAGE Estuaire de la Loire.

Le comité syndical a élu :

### Président

- Christian Couturier (Nantes Métropole).

### Vice-présidents

- Eric Provost (Carene), représentant le bassin versant Brière-Brivet.
- Freddy Hervochon, représentant le Conseil départemental de Loire-Atlantique.



C. Couturier



E. Provost



F. Hervochon

### Membres assesseurs

- Chantal Brière (Cap Atlantique), représentant le bassin versant Littoral nord.
- Jean-Paul Nicolas (Communauté de communes Estuaire et Sillon), représentant le bassin versant Nord-Loire.
- Claude Caudal (Pornic aggro Pays de Retz), représentant le bassin versant Boivre-Acheneau-Tenu-Calais.
- Jean-Charles Juhel (Mauges communauté), représentant le bassin versant Divatte-Haie-d'Allot
- Anne Leray (communauté de communes Loire-Divatte), représentant le bassin versant Goulaine.
- Jean-Yves Henry (communauté de communes d'Erdre et Gesvres), représentant le bassin versant Erdre.
- Jean-Pierre Belleil (Communauté de communes du Pays d'Ancenis), représentant le bassin versant Hâvre-Donneau-Marais de Grée
- Alain Raymond (Anjou Bleu Communauté), représentant le bassin versant Erdre amont
- Jean Charrier (Communauté de communes Sud Retz Atlantique, représentant le bassin versant Boivre-Acheneau-Tenu.

## Financement

Les trois critères retenus pour répartir le financement du Syloa entre les collectivités membres sont, à parts égales :

- La population de l'EPCI vivant sur le périmètre du SAGE Estuaire de la Loire.
- La surface de l'EPCI comprise dans le périmètre du SAGE Estuaire de la Loire.
- Le potentiel fiscal de l'EPCI.

La participation du Conseil départemental de Loire-Atlantique est forfaitaire.

Pour 2018, le budget du Syloa s'élève à près de 804 000 euros.

## A venir

### La révision du SAGE

Depuis un an, le SAGE Estuaire de la Loire est entré dans sa phase de révision. Il s'agit de le rendre compatible avec le SDAGE Loire-Bretagne 2016-2021 approuvé le 4 novembre 2015 et de prendre en compte de nouveaux enjeux locaux.

Afin d'anticiper cette démarche, le bilan technique et juridique du SAGE, préalable essentiel à la révision, a été lancé en 2015.

- **2015-2016** – bilan de la mise en œuvre du SAGE.
- Bilan technique et juridique (réalisé en 2015).
- Audit de gouvernance.
- **2016-2018** – révision du SAGE.
- Mise à jour de l'état des lieux du SAGE.
- Rédaction du Plan d'aménagement et gestion durable et de son règlement.
- **2019** – enquête publique.